Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 11 janvier 2016, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie,	Mairesse
M.	Robert Duchesne conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Tony Côté, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. Période d'introspection

2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4748-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant le point suivant :

10. Affaires nouvelles

4.M. Achat actifs coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert – Offre finale
10.A. Maison des jeunes La Zone – Achat de photos pour le calendrier
10.B. Présentation de course sur le Lac Vert – Demande de l'organisme circuit de vitesse motorisé (CVM)

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 DÉCEMBRE 2015

4749-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance ordinaire du 14 décembre et des séances extraordinaires du 21 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection

2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum

3. Administration

   3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
   3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 21 décembre 2015
   3.C. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 21 décembre 2015
   3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance ordinaire du 14 décembre et des séances extraordinaires du 21 décembre 2015

4. Résolutions

   4.A. Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2016 du directeur général et de la directrice générale adjointe
   4.B. Commission scolaire du Lac-Saint-Jean – Entente de service
   4.C. Dépôt de la 18ième liste des nouveaux arrivants
   4.D. Coopérative de service à domicile Lac-Saint-Jean-Est – Demande de support pour le service d'animation en RPA
   4.E. Adoption du règlement 475-2016 ayant pour objet de décréter un emprunt de 680 000 $ et une dépense du même montant afin de réaliser l'achat des actifs de la Coopérative de solidarité et la réalisation des travaux et études au centre récréotouristique du Mont Lac-Vert
   4.F. Résolution d'appui pour une gouvernance équitable locale et régionale
   4.G. Office municipal d'habitation d'Hébertville – Approbation du budget 2016
   4.H. Achat de terrain – Lot 4 685 255 cadastre du Québec
   4.I. Garage municipal – Achat de lumières au Del
   4.J. Domaine du Lac – Demande d'améliorer la visibilité et augmenter la sécurité dans le rang 2
   4.K. Caserne de pompiers – Mandat d'évaluation de la bâtisse du 17 rue commerciale
   4.L. Caserne de pompiers – Mandat d'élaboration des plans & devis

5. Correspondance

   5.A. Leucan – Vœux de Noël et remerciements
   5.B. Fédération des villages-relais du Québec – Bulletin du réseau des Villages-relais
   5.C. Regroupement Loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean – Aide financière Jeux d'eau et Skate Park
   5.D. Commission de l'équité salariale – Réalisation de l'évaluation du maintien de l'équité salariale
   5.E. Invitation à l'assemblée de fondation de la Popote roulante des Cinq Cantons

6. Loisirs et culture

   6.A. Embellissement de la Municipalité – Proposition de modification au fonctionnement actuel d'entretien estival

6.B. Formation obligations et rôles d'un conseil d'administration -Québec

7. Urbanisme
   7.A. Prix de vente des terrains
   7.B. Inscription à la formation sur l'émission des permis, certificats ou attestations – Inventaire des règles à respecter
   7.C. Demande de permis de construction PIIA – 583 rue La Barre
   7.D. Adhésion à la COMBEQ – Département d'urbanisme
   7.E. Toilette pêche blanche au Lac-Vert

8. Dons et subventions

   8.A. Société Alzheimer de la Sagamie – Demande d'aide financière
   8.B. Défi hivernal Leucan – Demande d'aide financière
   8.C. St-Vincent de Paul d'Hébertville – Guignolée des commerces, gens et entreprises
   8.D. École Saint-Joseph – Demande de subvention pour activité glissade au Mont Lac-Vert
   8.E. 20ième édition de l'Encan de la Fabrique Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville – Demande de dons d'objet pour les enchères

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

   10.A. _____

   10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 DÉCEMBRE 2015</u>

4750-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance régulière du7 décembre 2015, de la séance ordinaire du 14 décembre et des séances extraordinaires du 21 décembre 2015 une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. <u>RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 DÉCEMBRE 2015</u>

Aucun commentaire soulevé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2016 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec est dû;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce renouvellement d'adhésion comprend les assurances;

CONSIDÉRANT les contrats de travail des deux directeurs qui prévoient le paiement de cette adhésion et des assurances;

4751-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de l'adhésion et des assurances pour l'année 2016 du directeur général et de la directrice générale adjointe au montant total de 1 557,24 $ taxes incluses.

4.B. COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN – ENTENTE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE les règles d'investissements des municipalités ont changé depuis la Commission Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles d'investissements exigent que l'investisseur soit propriétaire de l'actif afin d'autoriser l'investissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville et la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean désirent régulariser la possession de certains actifs qui appartiennent à l'un ou à l'autre de ces organismes et qui sont majoritairement utilisés par le partenaire non propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un gymnase, la bibliothèque, trois salles de classe et des locaux de service de garde, le tout rattaché à l'école St-Joseph et utilisé majoritairement par la Commission scolaire pour ses activités pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire du Lac-Saint-Jean possède les terrains des plaines vertes que la Municipalité utilise par l'entremise de son terrain de baseball, sa patinoire, son terrain de tennis, sa piste d'athlétisme et autres jeux pour enfants;

CONSIDÉRANT QUE les deux organismes désirent échanger leurs actifs;

CONSIDÉRANT les obligations des deux organismes;

CONSIDÉRANT QU'il importe d'assurer à l'un et à l'autre des organismes une évaluation juste des actifs et un processus d'échange structuré;

4752-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et appuyé par le conseiller M. Yves

Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De s'associer à la Commission Scolaire du Lac-Saint-Jean et à la Société québécoise des infrastructures du Gouvernement du Québec afin de permettre à cette dernière qu'elle effectue les études et la démarche nécessaires à la réalisation de cet échange. Que les frais de cette association soient partagés à part égale avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

4.C. DÉPÔT DE LA 18IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

4753-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la 18ième liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

109 :	Thommy Racine	670, rue La Barre
110 :	Gagnon Maxime et Harvey Sarah	462, rang St-Isidore
111 :	Munger Stéphanie et Tremblay Michaël	217, rue Labonté
112 :	Savard Willie	251, chemin de la Randonnée
113 :	Hudon Marc	221, rue Hébert
114 :	Gagné Jean-François	232, rue Turgeon

4.D. COOPÉRATIVE DE SERVICE À DOMICILE LAC-SAINT-JEAN-EST – DEMANDE DE SUPPORT POUR LE SERVICE D'ANIMATION EN RPA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.E. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 475-2016 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 680 000 $ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT AFIN DE RÉALISER L'ACHAT DES ACTIFS DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX ET ÉTUDES AU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT**

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert appartient à la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville n'a pas établi un budget d'entretien des équipements et des bâtisses du Mont Lac-Vert, et ce, depuis plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est le partenaire municipal principal de la Ville d'Alma dans la tenue des jeux du Québec en accueillant les compétitions de ski alpin, la plus forte délégation d'athlètes, d'accompagnateurs et de parents;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de développement du centre récréotouristique du Mont Lac Vert prévoit des travaux afin d'enrichir l'expérience clients, d'augmenter la clientèle et d'améliorer ainsi la rentabilité du centre. La municipalité désire profiter des jeux du Québec pour réaliser ces travaux :

• Repeindre l'extérieur du pavillon principal et la terrasse	60 000 $
• Changer le tapis du pavillon principal	35 000 $
• Relocaliser la billetterie	35 000 $
• Relocaliser les patrouilleurs	30 000 $
• Réaménager le bistro-bar	160 000 $
• Réaménager la cuisine	85 000 $
•	405 000 $

CONSIDÉRANT QU'Il est possible que le réaménagement du Bistro-Bar ne soit pas nécessaire. Alors la somme de 160 000 $ sera utilisée pour relocaliser les glissades en tube à l'Ouest de la station de ski et permettre ainsi aux motoneigistes d'accéder au bâtiment principal:

• Relocaliser les glissades en tube	160 000 $

CONSIDÉRANT QUE le Mont Lac-Vert fera des demandes de financements en lien avec la tenue des jeux du Québec, et ce, afin d'améliorer :

• Configurer et élargir la pente # 9	50 000 $
• Réaménager le stationnement	85 000 $
• Aménager un débarcadère d'accueil	60 000 $
	195 000 $

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse principale n'a pas fait l'objet de rénovation depuis sa construction;

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse principale a besoin de rénovations afin d'assurer son intégrité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de réaliser des rénovations, des relocalisations et des réaménagements pour un montant de 405 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait une entente de gestion avec la Coopérative de Solidarité du mont Lac-Vert pour assurer la gestion du Centre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de gestion était effective du 1er janvier 2012 au 31 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville a crée le 1er juin 2015 la Corporation sans but lucratif «Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert»;

CONSIDÉRANT QUE cette corporation a un mandat de trois ans afin d'assurer la gestion du Centre récréatif du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire finaliser son partenariat avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert en faisant l'acquisition des actifs au montant de 225 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de développement du centre récréotouristique du Mont Lac-Vert prévoit un développement domiciliaire situé à l'Ouest des pistes de ski afin d'augmenter la clientèle et d'améliorer ainsi la rentabilité du centre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire réaliser les études environnementales, de faisabilité, d'arpentage et d'ingénierie à 60 % d'un

quartier résidentiel au Mont Lac-Vert, le tout au montant de 50 000 $;

CONSIDÉRANT la somme de 875 000 $ à investir;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration du Mont Lac-Vert désire obtenir une subvention des jeux du Québec et de la Ville d'Alma au montant de 195 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une subvention du programme TECQ 2014-2018 au montant de 200 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les fonds généraux de la Municipalité ne peuvent permettre d'acquitter la somme de 680 000 $ pour assumer sa part des acquisitions, travaux et études;

CONSIDÉRANT QUE pour se procurer la somme de 680 000 $, il est nécessaire que la Municipalité procède à un emprunt remboursable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 :

Les considérants font partie intégrante du présent règlement d'emprunt.

Article 2 :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 680 000 $ aux fins de l'acquisition des actifs de la Coopérative de solidarité, et de réaliser les travaux à la bâtisse principale du centre récréotouristique du Mont Lac-Vert prévus au plan directeur de développement du Mont Lac Vert : «Prix budgétaire / explication des travaux de rénovation au centre récréotouristique du mont Lac vert», réalisé le 1er octobre 2015, par monsieur Mario V. Petrone, architecte et architecte paysagiste de la Firme Petrone architecture inc.;

Article 3 :

Aux fins d'acquitter la dépense prévue au présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 680 000 $ remboursable sur une période de 20 ans.

Article 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposée et sera prélevée chaque année, pendant le terme de l'emprunt, de sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'Hébertville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 :

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 6 :

Le présent règlement entera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le règlement # 475-2015 et d'emprunter la somme de 680 000 $ pour réaliser les immobilisations décrites dans le présent règlement d'emprunt.

4.F. RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE GOUVERNANCE ÉQUITABLE LOCALE ET RÉGIONALE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.G. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE – APPROBATION DU BUDGET 2016

CONSIDÉRANT QUE l'office municipal d'habitation a déposé son budget de l'année 2016;

CONSIDÉRANT les obligations de la Municipalité en matière de logement social ;

CONSIDÉRANT QUE par ses engagements, la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation;

4755-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la somme de 9 649 $ afin d'assumer sa part de 10 % du déficit de cet organisme, payable en deux (2) versements, en avril et juillet.

4.H. ACHAT DE TERRAIN – LOT 4 685 255 CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce terrain est utilisée pour les conduites de basse et de haute pression et dans le but d'alimenter les canons à neige du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'est pas la propriété du Mont Lac-Vert et que son actuel propriétaire a perdu la possibilité de le vendre en raison des trop nombreuses restrictions à la construction que causent la présence de ces conduites;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel propriétaire demande à la Municipalité d'acheter ce terrain au prix de son évaluation 2015 et des taxes payées depuis que ce terrain a fait l'objet d'une utilisation non acceptée par son propriétaire;

4756-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acheter ce terrain au montant de 20 500 $ plus les taxes applicables et les frais d'arpentage des conduites de basse et de haute pression.

De mandater Me Audray Fortin, notaire de la Firme de notaires Côté, Tremblay, Gervais pour la réalisation de ce mandat au montant de 1 500 $ plus les taxes et les frais de déplacement à Roberval pour obtenir la signature de l'acquéreur.

D'autoriser le directeur général et la mairesse à signer les documents.

4.I. GARAGE MUNICIPAL – ACHAT DE LUMIÈRES AU DEL

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage du garage municipal a fait l'objet d'une évaluation par la Santé et sécurité du CLSC Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation a démontré que la luminosité dans le garage municipal ne respecte pas les normes du travail;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Réjean Tremblay entrepreneur électrique;

4757-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le changement du système d'éclairage du garage municipal au montant de 2 270 $ plus taxes.

4.J. DOMAINE DU LAC – DEMANDE D'AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET AUGMENTER LA SÉCURITÉ DANS LE RANG 2

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'association du Domaine du lac nous ont fait une demande le 5 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution, du 14 octobre 2015, du Conseil municipal stipulant la volonté d'améliorer la sécurité par des travaux, à la condition d'une participation de 50 % des coûts par les membres de l'association du Domaine du lac;

CONSIDÉRANT la relance faite par les membres de l'association du Domaine du lac le 25 novembre 2015 et reçue le 22 décembre 2015 et dans laquelle, l'Association mentionne ce qui suit :

- La vitesse excessive à cet endroit;
- La côte;
- Les victimes peuvent être des membres de l'Association et/ou des usagers de cette route;
- La visibilité à l'endroit mentionné qui laisse à désirer;
- Beaucoup de gens habitant dans le rang se sont plaints de ce danger;
- Il y a déjà eu des accidents;
- Le problème aurait dû être réglé depuis longtemps;

- La responsabilité de régler ce problème relève de la municipalité et non de l'Association;
- Le coût doit être assumé par la Municipalité;
- L'Association se doit de dénoncer les risques encourus par les utilisateurs;
- Le devoir de la Municipalité de protéger la vie des citoyens.

CONSIDÉRANT QUE l'Association ne participera pas financièrement aux travaux;

4758-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'intégrer au plan quinquennal d'immobilisation les travaux d'amélioration de la visibilité et augmenter ainsi la sécurité dans le rang 2.

4.K. CASERNE DE POMPIERS – MANDAT D'ÉVALUATION DE LA BÂTISSE DU 17 RUE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité et la possibilité d'utiliser l'ensemble de la bâtisse ou seulement une partie;

CONSIDÉRANT la possibilité d'acheter une partie ou l'ensemble de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QU'il importe que selon un ou l'autre des scénarios possibles, la Municipalité et les propriétaires s'entendent sur un prix qui reflète la réalité commerciale;

4759-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer à la Firme Desbiens Évaluateur le mandat d'évaluer la valeur de cette bâtisse, en fonction de l'achat de l'ensemble de la bâtisse ou seulement d'une partie, et ce, pour la somme de 1 500 $ plus les taxes applicables. Cette somme sera défrayée par la Municipalité et les propriétaires de la bâtisse à raison de 50 % chacun.

4.L. CASERNE DE POMPIERS – MANDAT D'ÉLABORATION DES PLANS & DEVIS

CONSIDÉRANT la résolution # 4139-2014 qui, suite à un appel d'offres auprès de deux firmes d'architectes, allouait à la Firme Gosselin & Fortin un contrat d'une valeur de 3 500 $ plus les taxes, afin d'évaluer la possibilité de transformer la bâtisse du 421, rue Turgeon en caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la bâtisse du 421, rue Turgeon a démontré que le coût d'aménagement en caserne de pompiers serait tout aussi onéreux que la construction d'une caserne neuve;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison, la bâtisse du 421, rue Turgeon a été abandonnée;

CONSIDÉRANT la résolution # 4610-2015, qui alloue à la Firme d'architectes Gosselin & Fortin, pour une somme de 3 500 $ plus les taxes, l'évaluation de la possibilité de transformer la bâtisse du 17, rue

Commerciale en vue d'en faire une caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la bâtisse du 17, rue Commerciale a démontré la faisabilité du projet, et ce, a un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT les deux mandats alloués à la firme d'architectes Gosselin & Fortin et que dans le cadre de ces mandats, cette Firme a déjà participé à l'élaboration des besoins de la municipalité, de la Régie d'incendie secteur sud et des pompiers de la caserne d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Gosselin et Fortin est en mesure de réaliser :

- l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'aménagement de la bâtisse du 17 rue Commerciale;
- ou l'élaboration des plans et devis pour la construction d'une caserne de pompiers neuve;
- l'estimation des coûts d'aménagement ou de construction;
- la surveillance du chantier;
- le suivi des décomptes progressifs lors de la construction;

4760-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le mandat à la Firme Gosselin & Fortin, en fonction de son offre de services, et ce, pour des honoraires de 21 500 $, plus taxes.

4.M. <u>ACHAT DES ACTIFS COOP DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT – OFFRE FINALE</u>

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert appartient à la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait une entente de gestion avec la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert pour assurer la gestion du Centre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de gestion était effective du 1er janvier 2012 au 31 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de gestion, la Coopérative exploitait les services de bar et de restauration et elle se devait de payer une redevance annuelle de 10 % des profits à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des équipements utilisés pour les opérations du centre appartiennent à la Coopérative de Solidarité du mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements spécifiques sont évalués à 238 280 $ et qu'ils sont utilisés avec un coût de location qui a été estimé par la Coopérative pour une somme de 12 % annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative possède un terrain évalué à 80 000 $ et qu'il est situé à l'ouest du Centre;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative possède un chalet sur ledit terrain, chalet qui est évalué à 65 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire développer le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert et selon la réalisation du plan directeur de développement de la montagne, déposé en novembre 2015;

CONSIDÉRANT les négociations qui se sont tenues entre les parties et en présence des comptables de la Coopérative;

4761-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De présenter une offre de 225 000 $ à la Coopérative de Solidarité du Mont Lac Vert pour l'acquisition de l'ensemble de ses actifs. Cette offre est finale et elle est valide pour une période de 30 jours après le 20 janvier 2016. Donc, les membres du Conseil municipal s'attendent à recevoir une réponse sous la forme d'une résolution avant le 19 février 2016, à 16h00.

5. CORRESPONDANCE

5.A. LEUCAN – VŒUX DE NOËL ET REMERCIEMENTS

Leucan remercie la Municipalité pour le dévouement démontré en 2015 pour les enfants de la région atteints de cancer et leur famille.

5.B. FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC – BULLETIN DU RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS

Le document sera déposé aux archives.

5.C. REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (RLS)– AIDE FINANCIÈRE JEUX D'EAU ET SKATE PARK

Le RLS informe le Municipalité qu'une aide financière de 2 000 $ est accordée pour le projet « jeux d'eau et Skate park.

5.D. COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a répondu à son obligation de faire l'exercice de l'équité salariale en 2015, suite à un travail qui devait être fait depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice du maintien de l'équité salariale doit être réalisé après 5 ans donc, en 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la négociation du renouvellement de la convention collective, il est prévu de jumeler cet exercice avec celui de procéder à l'évaluation des emplois de la Municipalité, à l'intérieur d'un processus paritaire et conjoint avec le syndicat;

CONSIDÉRANT QUE ces exercices demandent des connaissances professionnelles relatives à la Loi et aux relations de travail plus spécifiques que le quotidien, il est prévu que la Municipalité soit accompagnée par un professionnel qualifié;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Firme PRO Gestion;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la complexité de la tâche, il est difficile de prévoir un ordre de grandeur en terme d'heures de travail, il est convenu de prévoir un taux horaire pour les services professionnels de cette Firme;

4762-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le mandat à la Firme PRO gestion selon l'offre de services proposée.

5.E. INVITATION À L'ASSEMBLÉE DE FONDATION DE LA POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS

La Popote roulante des Cinq-Cantons invite la Municipalité à l'assemblée générale le mardi 12 janvier 2016 à 14h00 à la salle Multifonctionnelle d'Hébertville-Station.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. EMBELLISSEMENT – PROPOSITION DE MODIFICATION AU FONCTIONNEMENT ACTUEL D'ENTRETIEN ESTIVAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'orienter vers un développement durable par l'achat de plantes vivaces qui nécessitent moins d'eau et moins d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité orientait une partie de son budget d'embellissement sur l'utilisation de plantes annuelles et l'entretien;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'entretien paysager dans la Municipalité;

4763-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'afficher une offre d'emploi de 15 heures par semaine au salaire minimum durant 16 semaines afin d'effectuer l'entretien et la plantation de l'ensemble des aménagements paysagers de la Municipalité.

6.B. FORMATION OBLIGATION ET RÔLES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir a l'obligation de siéger sur plusieurs comité et conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la formation offerte pour l'association des Loisirs publics du Québec;

4764-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Mme Lucie Lavoie à participer à cette journée de formation au coût de 250 $ plus taxes et d'assumer tous les frais afférents;

7. URBANISME

7.A. PRIX DE VENTE DES TERRAINS

CONSIDÉRANT que le prix des terrains immobiliers municipaux pour les dernières années est établi à 1.60$/pi²**;**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait établi un nouveau prix de vente des terrains immobiliers pour les années 2013 et 2014, soit 1.30$/pi²;

CONSIDÉRANT que le prix de vente des terrains pour 2015 pour un terrain non remblayé était de 1.30$/pi² et pour un terrain remblayé était de 1.60$/pi²;

CONSIDÉRANT qu'aucun prix de vente n'a encore été établi pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les terrains disponibles pour la vente sont tous localisés dans la rue Labonté;

4765-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De fixer le prix des terrains pour 2016 de la manière suivante :

- Terrain non remblayé à 1.30$/pi²
- Terrain remblayé à 1.60$/pi²

7.B. INSCRIPTION À LA FORMATION SUR L'ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS - INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la formation vise à donner les règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera donnée à Saguenay le 25 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour un employé lié à une Municipalité membre sociétaire de MMQ est à 50 % pour les 90 premières inscriptions;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour cette formation est de 275 $ pour un membre de la COMBEQ;

4766-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription de l'Inspectrice-Adjointe en bâtiment à la formation sur l'émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter.

7.C. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) – 583 RUE LA BARRE

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

4767-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la modification du revêtement extérieur de la résidence en canexel au 583, rue La Barre.

7.D. ADHÉSION 2016 À LA COMBEQ – DÉPARTEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ est un regroupement provincial pour les inspecteurs municipaux**;**

CONSIDÉRANT QUE des services de consultation gratuite sont à la disposition de ses membres**;**

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ transmet de l'information d'actualité sur le travail de l'officier municipal en bâtiment et environnement ainsi que sur ses responsabilités**;**

CONSIDÉRANT QUE des prix réduits sont offerts aux membres pour leur programme de formation;

4768-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription 2016 à la COMBEQ pour les employées du département d'urbanisme pour un montant total de 540 $ avant taxes.

7.E. TOILETTE PÊCHE BLANCHE AU LAC-VERT

CONSIDÉRANT qu'on retrouve plusieurs pêcheurs en saison hivernale sur le site du camping municipal;

CONSIDÉRANT que le bâtiment de service du camping n'est pas ouvert durant cette saison;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite conserver les lieux propres;

4769-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la location de toilette chimique sur le site du camping municipal pour la période de janvier à mars 2016. La toilette sera louée à Nettoyage Bon-Air pour un montant de 379,42 $ taxes incluses.

8. DONS ET SUBVENTIONS

4770-2016

Monsieur Tony Côté se retire des discussions à 20h24 déclarant son intérêt au point 8.E.

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LA SAGAMIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 50 $ est accordée.

8.B. DÉFI HIVERNAL LEUCAN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 1 000 $ est accordée pour le Défi ski 12h Leucan qui aura lieu le 5 mars 2016 au Mont Lac-Vert.

8.C. ST-VINCENT DE PAUL D'HÉBERTVILLE – GUIGNOLÉE DES COMMERCES, GENS ET ENTREPRISES

Une aide financière de 50 $ est accordée.

8.D. ÉCOLE SAINT-JOSEPH – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉ GLISSADE AU MONT LAC-VERT

Une aide financière de 1 200 $ est accordée pour une activité de glissade au Mont Lac-Vert.

8.E. 20IÈME ÉDITION DE L'ENCAN DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'HÉBERTVILLE

La gratuité de la salle Multifonctionnelle est octroyée et le don d'un sac de sport est accepté pour l'encan de la fabrique Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville.

Monsieur Tony Côté réintègre les discussions à 20h25.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des jeux d'eau et skate park
- 2 rencontres pour le Budget
- Commission des loisirs
- Préparation du party des entreprises
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre pour l'Office Municipal d'habitation
- 2 rencontres pour la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a visité la bâtisse Inventium le 16 décembre 2015.

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté à une rencontre du comité consultatif d'urbanisme, 1 permis a été émis au mois de novembre pour un montant total de travaux de 5 000 $.

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a effectué 2 représentations en tant que pro-maire.

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé à une rencontre pour l'office municipal d'habitation et qu'il a représenté Madame Doris Lavoie, mairesse à la fermeture des fêtes du 150ième de la ville de Saint-Félicien.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens. Elle mentionne également les activités suivantes :

- Spectacle du Ballet Casse-Noisette
- Les vœux de Noël à la radio
- Rencontre à la MRC

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. MAISON DES JEUNES LA ZONE – ACHAT DE PHOTOS POUR CALENDRIER

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SEDPHOTO offre à la Municipalité d'acheter les droits sur les photos qui ont été utilisées pour produire le calendrier de la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de montant au budget pour l'acquisition de ce matériel promotionnel;

4771-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De ne pas accepter cette proposition d'affaires.

10.B. PRÉSENTATION DE COURSE SUR LE LAC VERT – DEMANDE DE L'ORGANISME CIRCUIT DE VITESSE MOTORISÉ (CVM)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CVM demande la permission de tenir des courses motorisées sur le Lac Vert le 12 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon d'accueil du camping municipal est peu utilisé et même qu'il a été utilisé une seule fois l'hiver dernier;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée d'utilisation, le froid a fait son œuvre et a

endommagé considérablement les infrastructures d'égout et d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon d'accueil du camping municipal a été fermé pour la période hivernale et les infrastructures purgées;

CONSIDÉRANT les risques reliés à une utilisation sporadique de ce pavillon;

4772-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre à l'organisme CVM de tenir des courses sur le Lac Vert le 12 mars prochain et de leur demander de communiquer avec l'Auberge du Presbytère ou le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert afin d'utiliser une de leur salle disponible.

11. LISTE DES COMPTES

4873-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 476 210,60 $ et pour la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert, une somme de 42 397,94 $.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 20h37.

_____
MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

_____
RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER